

Louhans, le **31 JUL. 2014**

**Objet : avis sur le SRADDT suite à votre courrier du 13 mai 2014**

Monsieur le Président,

Par un courrier daté du 13 mai 2014 vous me transmettez le projet de SRADDT Bourgogne et vous m'informez que les observations éventuelles sont à transmettre dans un délai de trois mois.

Le compte rendu de notre dernier comité syndical qui a eu lieu le 30 juin indique que « le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne répondra à la consultation du Conseil Régional de Bourgogne au titre de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) ; cette contribution locale sera issue des travaux validés dans le cadre du SCoT. ».

Par la présente, je vous communique cet avis élaboré par mes services.


J'insiste sur la nécessité d'harmoniser nos deux armatures urbaines en espérant retrouver l'ensemble de nos pôles identifiés dans notre diagnostic du SCoT (seulement 17 communes parmi les 88 que compte le Pays de la Bresse bourguignonne).

Si nécessaire, vous trouverez tous nos travaux sur notre site Internet [www.pays-bresse-bourguignonne.com](http://www.pays-bresse-bourguignonne.com).

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cet envoi,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président**  
**Anthony VADOT**



Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne

P.J. : avis technique



## AVIS TECHNIQUE

### SRADDT BOURGOGNE

Vous avez soumis pour avis au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, le projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de Bourgogne, le 13 mai 2014. Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, porteur des compétences suivantes, saisi l'opportunité offerte par le Conseil Régional de Bourgogne pour émettre un avis sur le SRADDT, au regard des compétences et des projets engagés en Bresse bourguignonne.

- **Aménagement de l'espace** : l'élaboration du SCOT de la Bresse bourguignonne a débuté en septembre 2013. Après un travail en concertation avec les partenaires institutionnels dont le Conseil Régional, les acteurs du territoire et les élus, le diagnostic partagé et l'état initial de l'environnement sont validés par le comité syndical le 30 juin 2014.
- **Tourisme** : le Syndicat mixte a institué un Office de Tourisme de Pays qui porte la politique touristique du territoire. Il assure notamment l'accueil et l'information des touristes, organise et assure la promotion touristique de la Bresse bourguignonne et participe à la coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique.
- **Développement local** : la Bresse bourguignonne est dotée d'un projet de territoire, la Charte de Pays et le Syndicat mixte porte les projets de contractualisation et plus généralement de développement local du Pays.

## **AVIS SUR LE PROJET DE SRADDT DE BOURGOGNE :**

De manière générale, le Syndicat mixte partage les enjeux énoncés par le projet de SRADDT. Ces enjeux, à l'échelle du SCOT de la Bresse bourguignonne sont pertinents. Certains constats du diagnostic SRADDT ressortent particulièrement dans le diagnostic du SCOT.

### **LA VISION REGIONALE**

#### **DIAGNOSTIC**

##### **⇒ Les dynamiques territoriales et démographiques**

Les constats du diagnostic SCOT communs au SRADDT :

- Une vitalité démographique retrouvée depuis 10 ans après un repli de plus de 30 ans. Elle est due à un solde migratoire positif témoin de l'attractivité résidentielle
- Un vieillissement structurel de la population
- Déséquilibre habitat/emploi qui s'accroît au profit des pôles urbains extérieurs
- Dépendance à la voiture individuelle du fait d'une absence d'offre alternative et des flux pendulaires très importants vers Lons-le-Saunier et Chalon-sur-Saône
- Une précarité énergétique induite par le faible revenu moyen des ménages (inférieur de 5 000€ annuels à la moyenne départementale), par la dépendance à la voiture, aux faibles performances énergétiques des logements, etc.

##### **⇒ Les dynamiques économiques**

Les constats du diagnostic SCOT communs au SRADDT :

- Un tissu économique essentiellement porté sur la sphère productive et peu ciblé sur les fonctions résidentielles de proximité
- Un positionnement de longue date autour de filières industrielles compétitives et porteuses de développement et d'emploi
- Une production agricole diversifiée, de qualité, engagée sur la voie de la labellisation et structurante, malgré une problématique de reprise/transmission des exploitations et un accroissement de la taille des exploitations.
- Une stratégie de développement touristique en cours de structuration

### ⇒ **Les dynamiques résidentielles**

Les constats du diagnostic SCOT communs au SRADDT :

- Un parc de logement globalement ancien, peu adapté, mal isolé et peu diversifié (manque de locatif, de petits logements, et de logements adaptés aux personnes âgées)
- Une progression de la vacance et un ralentissement de la construction neuve
- Une part de logements sociaux faible malgré la part importante (77%) de ménages éligibles
- Un marché immobilier peu tendu

Dans cette thématique, les dénominations « grands pôles urbains » et « petits pôles urbains » peuvent prêter à confusion vis-à-vis de l'armature urbaine proposée par ailleurs dans le schéma. Ainsi Louhans-Chateaufort est identifié comme « grand pôle urbain » dans cette typologie et comme « pôle complémentaire » dans l'armature urbaine.

La définition proposée pour la catégorie « grands pôles urbains » correspond à la situation louhannaise cependant il conviendrait de trouver une dénomination qui n'induit pas cette confusion. Le terme « pôle » particulièrement n'est peut-être pas approprié.

### **ENJEUX / AMBITION / STRATEGIE**

De nombreux enjeux sont ressortis du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du SCOT de la Bresse bourguignonne. Ils recoupent les « trois grandes familles d'enjeux » identifiées dans le SRADDT. Leur priorisation et les choix des élus permettront de définir le projet d'aménagement et de développement durable.

Les priorités et la stratégie régionales permettront au syndicat mixte de guider son choix lors de la définition du PADD et ainsi de s'inscrire dans une même ambition pour le territoire bourguignon à horizon 2030.

Les infra-territoires de Bourgogne et particulièrement les territoires de SCOT, pourraient être cités ici, comme échelle de mise en œuvre de la stratégie régionale. Les SCOT permettront l'organisation territoriale voulue par l'orientation 1 (p21). En effet, ils ont vocation à recouvrir l'intégralité du territoire, sur des périmètres cohérents définis par le Préfet. Ces territoires porteront leur projet politique qui sera également la déclinaison du SRADDT et de l'ensemble des documents supérieurs et deviendront le pivot et le document de référence pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces politiques à l'échelle locale.

## LA STRATEGIE REGIONALE

De manière générale, le Syndicat mixte au regard des enjeux identifiés dans le SCOT partage les orientations du SRADDT.

Il pointe cependant quelques éléments à préciser ou amender.

### ⇒ **Armature urbaine**

Les dénominations des pôles en lien avec leur définition peuvent pour certaines induire des incompréhensions.

A titre d'exemple, d'après le tableau page 25, le « *pôle intermédiaire* » est « *complémentaire* » d'une « *agglomération* » mais est pourtant différent d'un « *pôle complémentaire* ». De plus pourquoi ne pas utiliser la dénomination du niveau de pôle supérieur à la place de « *agglomération* » qui n'est pas approprié pour Louhans par exemple ?

Ainsi, les « *pôles structurants* » dont l'envergure est départementale pourraient plus simplement et sur l'exemple du niveau « *capitale régionale* », être des **pôles départementaux**. Les « *pôles complémentaires* » deviendraient **pôles structurants** à l'échelle d'un « *système territorial* », les « *pôles intermédiaires* » au « *rayonnement complémentaire d'un pôle structurant (agglomération)* » seraient bien des **pôles complémentaires**.

Capitale Régionale	Visibilité européenne Rayonnement régional et interrégional
<del>Pôle structurant</del> <b>Pôle départemental</b>	Rayonnement d'envergure départementale
<del>Pôle complémentaire</del> <b>Pôle structurant</b>	Rayonnement à l'échelle d'un système territorial
<del>Pôle intermédiaire</del> <b>Pôle complémentaire</b>	Rayonnement complémentaire d'un <b>pôle structurant agglomération</b>
Pôle de proximité	Rayonnement à l'échelle intercommunale

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, à travers le SCOT en élaboration a également défini une armature urbaine qui s'articule autour de 3 niveaux :

- la centralité bressane qui correspond au niveau pôle complémentaire du SRADDT
- les pôles d'équilibre et les pôles de proximité qui correspondent suivant les communes aux pôles intermédiaires ou pôles de proximité.

⇒ **Comparaison de l'armature urbaine du SRADDT et du SCOT**

<b>COMMUNES</b>	<b>TYPLOGIE SCOT</b>	<b>TYPLOGIE SRADDT</b>
Louhans-Chateaufrenaud Branges Sornay	Les 3 communes forment 1 pôle : la Centralité Bressane	Pôle complémentaire <b>Commune non identifiée</b> <b>Commune non identifiée</b>
Cuiseaux	Pôle d'équilibre	Pôle de proximité
Cuisery	Pôle d'équilibre	Pôle intermédiaire
Pierre de Bresse	Pôle d'équilibre	Pôle de proximité
Ouroux-sur-Saône Saint Germain du Plain	Les 2 communes forment 1 Pôle d'équilibre	Pôle de proximité Pôle de proximité
Saint Germain du Bois	Pôle d'équilibre	Pôle de proximité
Beaurepaire en Bresse	Pôle de proximité	<b>Commune non identifiée</b>
La Chapelle Saint Sauveur	Pôle de proximité	<b>Commune non identifiée</b>
Mervans	Pôle de proximité	Pôle de proximité
Montpont en Bresse	Pôle de proximité	<b>Commune non identifiée</b>
Romenay	Pôle de proximité	Pôle de proximité
Simandre	Pôle de proximité	<b>Commune non identifiée</b>
Simard	Pôle de proximité	<b>Commune non identifiée</b>
Varennes Saint Sauveur	Pôle de proximité	Pôle de proximité

Les deux projets d'armature territoriale présentent une principale discordance concernant la centralité bressane. La centralité bressane regroupant les communes de Louhans-Chateaufrenaud, Branges et Sornay est identifiée comme un pôle relais entre les agglomérations chalonnaise et lédonienne.

La définition de « pôle » implique un raisonnement au-delà des limites communales. En effet pour certaines communes, il est plus cohérent de parler d'unité urbaine. La centralité bressane pèse un poids important en termes de population, près de 11 000 habitants soit 16,5% de la population totale de la Bresse bourguignonne. Une part importante de l'activité économique est localisée à Branges, à proximité directe de la limite communale Louhannaise. De même, Sornay présente une continuité urbaine et fonctionnelle avec Louhans et Branges. Ces 3 communes fonctionnent comme une seule entité urbaine et donnent sa force à ce pôle de centralité.

***Pour plus de cohérence entre les deux documents, le Syndicat Mixte souhaiterait que la centralité bressane apparaisse comme telle dans le SRADDT car les limites communales ne sont pas pertinentes pour cette entité.***

Le Syndicat Mixte s'interroge sur le cas des communes de Beaurepaire en Bresse et Simandre qui ne sont pas identifiées dans l'armature urbaine du SRADDT.

Beaurepaire en Bresse présente une offre de services et d'équipements importante. D'autre part, il faut noter la présence d'un échangeur de l'A39 qui fait de Beaurepaire en Bresse une porte d'entrée sur le territoire. Cette commune permet l'équilibre territorial du maillage de proximité à l'est du territoire de la Bresse bourguignonne.

Simandre présente un centre bourg fonctionnel avec une bonne offre de commerces de proximité. On observe également une croissance démographique importante et le renouvellement récent du parc de logements a permis d'accueillir de jeunes ménages. Simandre tient également une place importante dans l'activité économique du territoire (Albea : plus de 300 emplois – bâtiment industriel communautaire loué à l'entreprise WAGNER dont le toit comporte 3800m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques). Cette commune pourrait au même titre que Romenay être inscrite comme pôle de proximité.

***Le Syndicat Mixte souhaiterait connaître les raisons de ce choix.***

Concernant la carte hiérarchisation de l'armature urbaine (p26) :

- le positionnement des différents pôles est à vérifier
- Un second pôle intermédiaire, non identifié dans l'annexe, apparaît à l'est du territoire de la Bresse bourguignonne
- Cuiseaux, pôle de proximité n'apparaît pas
- Un seul point pour les 2 pôles de proximité Mervans et Saint Germain du Bois

Ces erreurs apparaissent également sur plusieurs cartes dans la suite du document.

L'organisation territoriale du SCOT étant similaire à celle du SRADDT elle permettra de décliner les orientations fixées par celui-ci. Le Syndicat mixte partage la volonté d'affirmer la centralité bressane face aux influences des agglomérations.

Carte page 28 : la relation entre la Bresse et Lons le Saunier devrait apparaître en orange « hors bourgogne »

## ⇒ **Systèmes territoriaux**

Cette carte ne semble pas refléter la cohérence d'un territoire de SCOT. Le périmètre du SCOT de la Bresse bourguignonne devrait former un seul et même système territorial polarisé par le pôle structurant qu'est la centralité bressanne. De fait, l'aire d'influence chalonnaise empiète largement sur la Bresse mais si elle devait être traduite en un système territorial elle couvrirait donc tout l'ouest du territoire, au-delà de Louhans et non uniquement la Bresse du Nord. Ceci remet en cause la possibilité d'un projet de territoire commun et cohérent à l'échelle de la Bresse bourguignonne comme système territorial à part entière.

De plus la définition donnée à la page 54 : « Définis sur la base des déplacements quotidiens des habitants, les systèmes territoriaux constituent l'échelle à laquelle peuvent être mises en cohérence les stratégies et les politiques d'aménagement, de transport, d'organisation des services ou de gestion des équilibres de l'occupation de l'espace. Ils peuvent constituer un référentiel utile pour renforcer la convergence des politiques publiques au niveau local. » semble correspondre aux objectifs d'un SCOT or la **transcription cartographique de ces systèmes territoriaux remet en cause la pertinence du périmètre SCOT arrêté par le Préfet.**

La Bresse bourguignonne est soumise aux aires d'influence de Chalon sur Saône et de Lons le Saunier mais fonctionne comme une identité propre et souhaite construire un projet et une organisation territoriale commune autour de son pôle structurant.

**Le Syndicat mixte souhaiterait, pour la cohérence et la visibilité du projet de territoire que le territoire du SCOT soit reconnu comme un système territorial à part entière.**

Cette carte fait apparaître l'influence des territoires bourguignons limitrophes sur les régions voisines mais l'influence de Lons le Saunier sur la Bresse bourguignonne, bien qu'elle soit moindre à l'échelle de la région, n'est pas représentée.

La représentation de ce système territorial est également à modifier dans la carte « un développement recentré autour des pôles » à la page 40.

## ⇒ **Les espaces à enjeux**

Dans la représentation graphique, l'appartenance de la Bresse bourguignonne à un des espaces à enjeux définis, n'est pas claire. Elle n'appartient ni à l'arc urbain ni à l'espace Sud Saône et Loire (p 30 et 32). La Bresse est évoquée dans l'espace Sud Saône et Loire cependant le fonctionnement du territoire correspond peu à la définition donnée. Si l'influence de l'aire métropolitaine lyonnaise est marquée dans le mâconnais, elle est très marginale en Bresse.

D'après les définitions de la page 43, la Bresse bourguignonne semble plutôt appartenir à l'espace « arc urbain et ses jardins ». Cette appartenance doit être transcrite graphiquement.

L'espace à enjeux « sud Saône et Loire » ne porte pas le même nom dans tout le document. Il est parfois nommé « espaces alternatifs de la métropole lyonnaise ». La dénomination devrait être unique dans tout le document pour une meilleure compréhension.



⇒ « **Une mobilité accessible à tous** » et « **Renforcer les équilibres sociaux** »

La Bresse bourguignonne est particulièrement sensible à ces objectifs et veillera à les traiter de manière approfondie dans le projet de SCOT.

- ⇒ La Bresse bourguignonne est déjà engagée dans un certain nombre d'objectifs définis dans la stratégie régionale.

A titre d'exemple,

- L'armature urbaine définie dans le diagnostic du SCOT n'a pas de grandes discordances avec celle du SRADDT
- Le travail de l'Office de Tourisme de Pays contribue à la valorisation de l'image du territoire ainsi qu'à sa notoriété et contribue ainsi à la « promotion de la marque Bourgogne »
- Les différents travaux sur le SCOT en collaboration avec les partenaires économiques, permettront de structurer le tissu économique du territoire.
- ...

Le SRADDT pourra donc servir de guide au territoire pour mener ses actions de développement local.

### **LA MISE EN OEUVRE**

D'après le schéma proposé, la territorialisation du SRADDT se fera à l'échelle des systèmes territoriaux. D'autre part, le SCOT est un des outils de la mise en œuvre de la stratégie régionale. Il paraît donc important que la définition de ces échelles de territoire soient cohérentes (voir remarque sur les systèmes territoriaux)

Toute la mise en œuvre de la stratégie régionale repose sur cette cohérence entre territoires de projet.

### **VOLET HABITAT**

Pas de remarque particulière sur ce volet.

Une attention particulière sera portée à cette problématique dans le projet de SCOT.

### **REMARQUE DE FORME**

La dénomination exacte pour la ville de Louhans est Louhans-Châteaurenaud.